

CAMPAGNE BOURSIERE 2017/2018
DEUXIEME COMMISSION LOCALE

DOSSIERS COMPLETS A DEPOSER AU PLUS TARD LE 29 SEPTEMBRE 2017 à 12H

CONDITIONS

L'obtention d'une bourse scolaire est subordonnée aux conditions suivantes :

1) les candidats boursiers doivent

- être de nationalité française,
- résider sur place avec leurs parents ou au moins l'un d'entre eux,
- être inscrits au registre des Français établis hors de France tenu par le service consulaire de l'Ambassade de France en Irlande (**le parent qui dépose le dossier doit également être inscrit**),
- Être âgés d'au moins trois ans au cours de l'année civile de la rentrée scolaire ;
- ne pas avoir accumulé un retard scolaire trop important,
- fréquenter le Lycée Français d'Irlande.

2) et remplir des conditions de ressources.

Un barème d'attribution est établi. Il permet de déterminer les familles qui, en fonction de leurs ressources, peuvent avoir accès aux bourses.

RETRAIT ET CONSTITUTION DES DOSSIERS

Les dossiers peuvent être retirés :

- *à la section consulaire de l'Ambassade de France (66 FITZWILLIAM LANE – DUBLIN 2) du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00,*
- *au secrétariat de l'Ecole Française ou du Lycée Français d'Irlande*

Documents à fournir quelle que soit votre situation

- Formulaire de demande de bourse dûment complété et signé
- Lettre motivant la demande de bourses scolaires et indiquant la situation familiale et financière
- Certificat(s) d'inscription des enfants au registre des Français établis hors de France
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie des passeports ou CNIS des membres de la famille
- Justificatif de domicile en Irlande (dernière facture d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone)
- Photocopie du bail ou quittance de loyer ou acte de propriété
- Photocopie carte grise du ou des véhicules possédés
- Relevés bancaires des trois derniers mois (en Irlande, en France ou ailleurs)
- Attestation de non prise en charge des frais de scolarité par l'employeur

En cas d'installation récente en Irlande ou si l'un des parents réside encore en France

- Certificat de radiation ou attestation de non-paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (à l'exception des travailleurs exerçant hors de France maintenus au régime français de Sécurité Sociale)
- Avis d'imposition 2015 sur les revenus de 2015
- Avis d'imposition à la taxe foncière pour les propriétaires
- Photocopie des 12 fiches de paye de l'année 2015 ou attestation de l'employeur mentionnant le montant du salaire brut et net

Documents à fournir en fonction de votre situation familiale, financière et patrimoniale

Situation familiale

En cas de divorce ou de séparation :

- Copie du jugement de divorce ou de séparation
- Justificatifs des pensions alimentaires éventuellement **reçues** (ou **versées**) ou document attestant d'une procédure en cours devant un tribunal pour obtenir le versement.

Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents :

- Copie du jugement confiant la garde ou la tutelle

En cas de décès d'un des parents :

- Copie de l'acte de décès et justificatifs de la pension de veuf/ve et d'orphelin

Pour les personnes déclarant vivre seules avec leurs enfants :

- Attestation sur l'honneur de non-concubinage

Pour les familles ayant un enfant handicapé à charge :

- Attestation du poste que l'enfant est éligible à l'allocation enfant handicapé (si la famille n'a pas effectué les démarches pour obtenir la carte d'invalidité ou l'attestation délivrée par la C.D.A.P.H., elle pourra présenter un justificatif sur le niveau de handicap délivré par les autorités irlandaises compétentes **sous réserve d'acceptation par le conseil consulaire des bourses scolaires**)

Pour les demandeurs sans emplois et bénéficiaires d'allocations

- Attestation d'inscription à l'agence pour l'emploi et justificatif des allocations chômage, indemnités de licenciement ou aides éventuellement **perçues**
- Attestation des organismes sociaux (allocations familiales, allocations de parents isolés,...) et justificatif des allocations ou aides à caractère social **perçues**
- Avis d'imposition ou de non-imposition

Pour les retraités ou pensionnés

- Relevé annuel des retraites ou pensions perçues

Situation financière (au titre de l'année de référence)

Pour les salariés

- Formulaires P60 **et** P21 pour l'année **2016** après exploitation par les services fiscaux irlandais (équivalent à l'avis d'imposition en France),
 - tout autre justificatif de revenus français ou étrangers (pension, retraite...)
- Ou
- 12 bulletins de salaire de l'année **2016**
 - Attestation de l'employeur indiquant le montant annuel des rémunérations **brutes et nettes** et le montant des **charges sociales de l'année 2016**

Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants (commerçants, artisans)

- « Form 11 » **et** « notice of assessment » pour les travailleurs indépendants
- Relevé bancaire des trois derniers mois de l'année **2016**
- Avis d'imposition sur les bénéfices ou déclaration des résultats visée par les services fiscaux
- Statuts de la société
- Compte d'exploitation et bilan établis et visés par un comptable agréé
- Avis d'imposition sur les revenus tirés à titre personnel de l'activité exercée

Pour les demandeurs percevant des revenus mobiliers (placements financiers) ou vivant de leurs économies ou d'emprunts à la consommation

- Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevés bancaires annuels présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de comptes bancaires
- Justificatifs des prêts souscrits

Pour les demandeurs bénéficiant de revenus immobiliers

- Justificatifs des loyers annuels perçus ; avis d'imposition sur les revenus immobiliers perçus, contrat de bail ou relevés bancaires

Pour les demandeurs ayant vendu un bien immobilier ou reçu un héritage (biens mobiliers) au titre de l'année 2016

- Relevé de compte du notaire attestant du produit net de la vente ou du montant des valeurs mobilières héritées

Pour les demandeurs bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche

- Justificatif du montant de la bourse reçue

Pour les demandeurs bénéficiaires d'une aide financière provenant de particuliers (famille, amis)

- Justificatifs attestant du versement des aides (relevés bancaires, attestations de transfert de fonds, ...)

Avantages en nature :**Pour les demandeurs occupant un logement de fonction mis à disposition par l'employeur**

- Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative

Pour les demandeurs bénéficiant d'une voiture de fonction

- Copie de la carte grise du véhicule mis à disposition par l'employeur

Pour les familles bénéficiant d'autres avantages (en nature) de la part de leur employeur

- Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la nature et l'estimation de la valeur des avantages en nature consentis (billets d'avion, téléphone, personnel de service, eau, gaz, électricité...)

Charges**Charges sociales obligatoires**

- Justificatifs des cotisations d'assurance-maladie ou de retraite versées (fiches de paie, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire (CFE,...))

Impôts sur le revenu

- Avis d'imposition

Pension alimentaire due

- Justificatifs des versements

Situation patrimoniale**Comptes bancaires**

- Relevé bancaire récent (moins de trois mois) pour chaque compte bancaire ou d'épargne ou compte-titres

Patrimoine mobilier (actions, obligations,...)

- Relevé détaillant les avoirs en patrimoine mobilier

Biens mobiliers/immobiliers (déclaration par la famille de son patrimoine où qu'il se trouve en France ou à l'étranger)

- Copie des actes de propriété
- Tableaux d'amortissement du ou des prêts en cours (échancier)
- Avis d'imposition aux taxes foncières

L'Ambassade se réserve la possibilité de demander aux familles de présenter tout document complémentaire de nature à clarifier des situations particulières.

DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers, accompagnés des pièces justificatives correspondantes, **doivent être déposés complets EN PERSONNE PAR LE PARENT FRANÇAIS au plus tard le 29 SEPTEMBRE 2017 à 12h** à la section consulaire de l'Ambassade de France (66 Fitzwilliam Lane, Dublin 2) du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00, et **après visa du chef d'établissement**.

IMPORTANT

Le formulaire de demande doit être entièrement complété (ressources et charges indiquées en euros pour l'année complète).

Le dépôt d'un dossier incomplet (formulaire partiellement rempli et/ou justificatifs manquants) risque de conduire au rejet de la demande.

Seuls pourront être examinés par le conseil consulaire des bourses scolaires les dossiers qui seront parvenus complets et dans les délais à la section consulaire de l'Ambassade.